



Présents – Formation

# COORDONNATEUR EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) – N° RS : RS5774

## Niveau 3

**Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 3ème catégorie.**

### Public visé

Tout professionnel souhaitant exercer la mission de coordinateur SPS sur les opérations de niveau 3 et justifiant des prérequis réglementaires, définis dans l'arrêté du 26/12/2012.

### Pré requis

L'une des 3 conditions permet d'intégrer la formation :

- ✓ Expérience professionnelle de 3 ans en architecture, ingénierie, ou maîtrise d'œuvre.
- ✓ Expérience professionnelle de 3 ans en contrôle des travaux, OPC (ordonnancement, pilotage et conduite des travaux) ou maîtrise de chantier.
- ✓ Diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels.

Lors de l'inscription, le Centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordinateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

### Moyens pédagogiques et techniques

#### Méthodes pédagogiques

- ✓ Exposés
- ✓ Discussions
- ✓ Etude de cas/application pratique sur dossiers
- ✓ Travaux individuels et/ou en groupe
- ✓ Retours d'expérience

#### Moyens d'encadrement

Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif OPPBTP imposé et disposant d'une expérience professionnelle importante de la mission de coordination SPS niveau 1 en conception et réalisation par leur contact avec la réalité du terrain et des chantiers.

#### Documents stagiaires

Textes réglementaires relatifs à la Coordination SPS.

#### Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperbord.

### Evaluation des acquis

Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation. Il n'est pas possible de réaliser une validation partielle grâce à des blocs de compétences.

#### Conditions

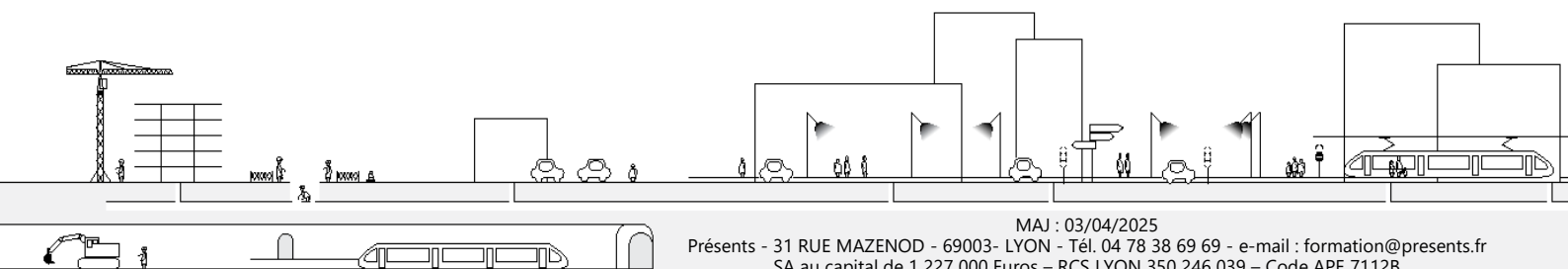
- ✓ Jury : 0,5 jour - Au plus tard 45 jours après le dernier jour de la formation
- ✓ En continu dans le cadre de travaux en sous-groupes guidés par le formateur.
- ✓ Sous forme de QCM le dernier jour de la formation.

#### Documents sanctionnant la réussite

Attestation de compétence de Coordonnateur SPS, délivrée conformément à l'arrêté du 26 décembre 2012.

#### Certificateur

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION  
- Date de publication de la fiche : 07/01/2022



# COORDONNATEUR EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) – N° RS : RS5774

## Niveau 3

### Programme

#### TRONC COMMUN (pour les niveaux 1, 2 et 3)

##### La coordination SPS :

- ✓ Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,
- ✓ Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- ✓ Les sources d'information,
- ✓ Les missions du Coordonnateur SPS,
- ✓ Le contrat de coordination.

##### La prévention des risques professionnels :

- ✓ L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- ✓ L'analyse des situations de travail,
- ✓ L'analyse des situations particulières,  
La visite de chantier et la réunion de chantier.

##### Les outils de la coordination SPS :

- Le Plan Général De Coordination,
- ✓ Le Registre Journal,
- ✓ Le Plan Particulier De Sécurité Et De Protection De La Santé,
- ✓ Le Dossier d'interventions Ulérieures sur l'Ouvrage,

### Le + Présents

Présents est un acteur historique de la coordination SPS, tant au niveau opérationnel (exécution de missions SPS) qu'au niveau formation. Nous formons et actualisons des Coordonnateurs SPS depuis la parution de la loi régissant la coordination.

Tous nos intervenants sont eux-mêmes Coordonnateurs SPS, les formations que nous dispensons présentent ainsi l'avantage de toujours être adaptées « au terrain ».

Notre offre de formation ne se limite pas au cadre législatif et réglementaire nous accompagnons les apprenants avec un côté pragmatique pour les rendre à l'aise face aux situations qu'ils seront amenés à rencontrer sur les chantiers et ainsi être parfaitement intégrés aux équipes de direction des projets.

### Condition de réalisation

**Durée** : 12 jours

**Effectif** : de 6 à 12 personnes

**Délais d'accès** : Selon calendrier de formation, inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date du début de la formation

**Type** : formation présentielle

**Délais de réponse** : réponses sous 5 jours

### Tarifs

Retrouvez les informations concernant nos tarifs dans le dossier d'inscription disponible sur notre site internet. Cette formation est éligible à un financement grâce à votre CPF.

### Indicateurs de résultats

**Taux de satisfaction** : 95% en 2024

**Taux de réussite** : 100% de réussite

### Contactez-nous !

**Régis THUET**

Directeur technique

Tél : 06 07 18 20 81

**Karine NALLET**

Assistante développement RH

Tél : 04 78 38 69 66

### Modalités d'accessibilité

Nous sommes sensibles à la question du handicap et nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans votre projet de formation. Merci de contacter notre référent : [k.nallet@presents.fr](mailto:k.nallet@presents.fr)

